

# ORIENTATIONS d'AMENAGEMENT et de PROGRAMMATION

## Zones 1AU

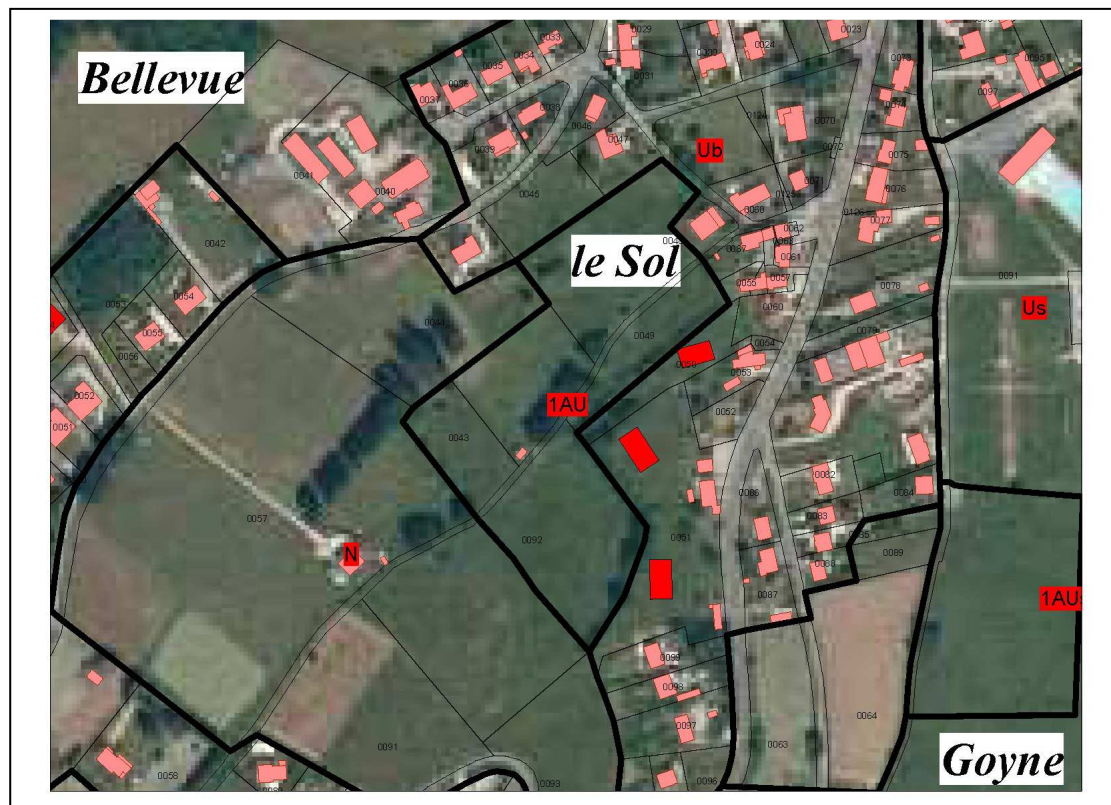
*Le Sol*

*La Garenne Basse*

### Préambule

*L'objet de la présente annexe consiste à définir les orientations d'aménagement et de programmation applicables aux zones 1AU dans le zonage. Les aménagements des terrains identifiés dans ce dernier devront être conformes et compatibles aux principes d'urbanisation retenus en plus d'être soumis aux règlements et au plan de zonage. Deux secteurs sont concernés : Le Sol et la Garenne Basse*

## 1. Zone IAU – Le Sol



### Les principes d'aménagement définis et retenus :

- La réutilisation du chemin existant à élargir sur les terrains privés.
- Le développement en profondeur avec débouché sur un espace libre susceptible de développement également à long terme.
- Le prolongement de l'urbanisation avec une densification habitat dans un espace prisé actuellement.
- Les continuités de circulation et de déplacement (automobile, piétonnier et cyclable) uniformisées sur une même voie, traditionnelles en milieu rural.

### Il sera nécessaire de prévoir :

- L'élargissement du chemin rural.
- La réalisation des réseaux humides de raccordement : Eau Potable et Assainissement.
- La possible réalisation propriétaires après propriétaires.
- L'intégration des stationnements dans les parcelles individuelles.

Légende de O.A.P.



sans échelle

- Accès et Circulation
- Découpage potentiel
- Exemple de projet construction

Découpage parcellaire

- Parcelle

Construction

- Construction
- Ajout construction

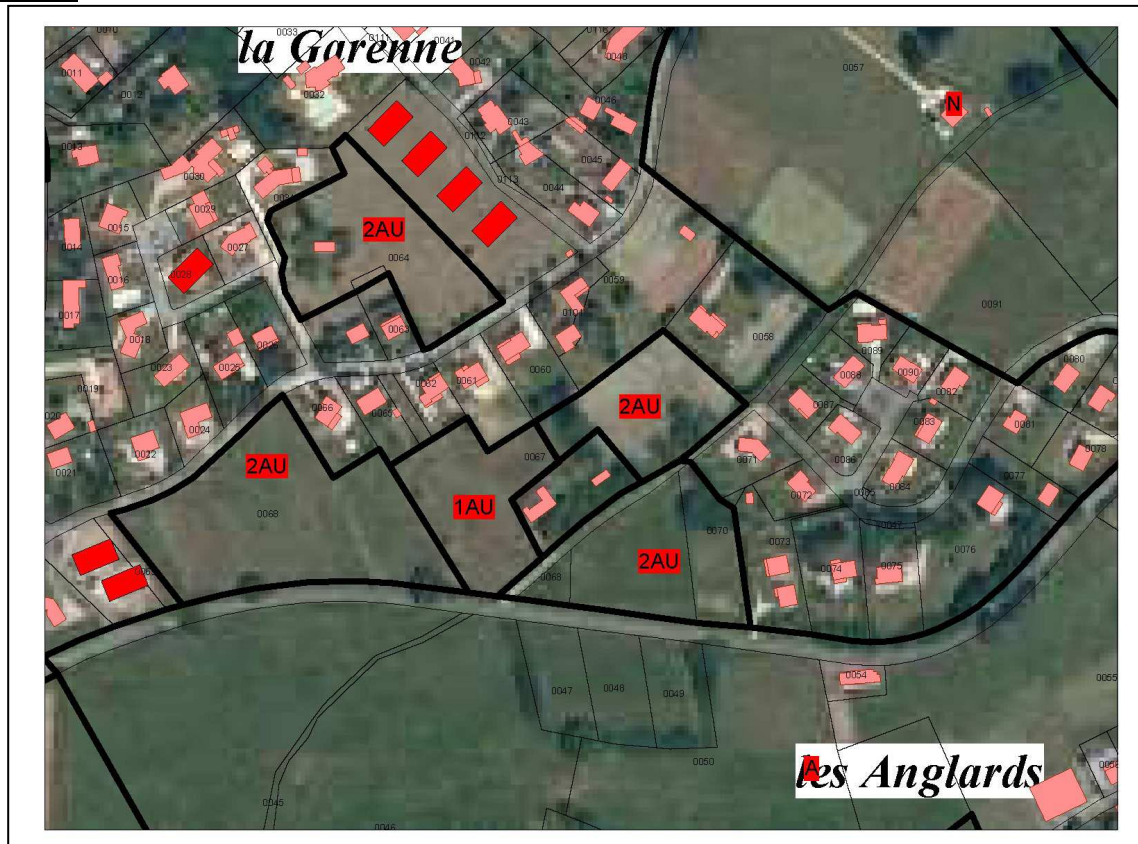
Zonage

- Délimitation de zones

# Orientation d'aménagement et de programmation Zone 1 AU - Le Sol



## 2. Zone IAU –La Garenne Basse




### Les principes d'aménagement définis et retenus :


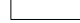

- Le développement d'un habitat en profondeur sur le terrain.
- Le prolongement de l'urbanisation avec une densification habitat dans un espace prisé actuellement.
- Les continuités de circulation et de déplacement (automobile, piétonnier et cyclable) uniformisées sur une même voie, traditionnelles en milieu rural.

### Il sera nécessaire de prévoir :


- La réalisation d'une voie d'accès interne reliant une voie publique et un chemin aux potentiels d'urbanisation future.
- La réalisation des réseaux humides de raccordement : Eau Potable et Assainissement.
- L'intégration des stationnements dans les parcelles individuelles.

# Orientation d'aménagement et de programmation Zone 1 AU - La Garenne basse


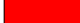
Légende de O.A.P.  sans échelle

-  Accès et Circulation
-  Découpage potentiel
-  Exemple de projet construction


Découpage parcellaire

-  Parcelle

Construction

-  Construction
-  Ajout construction

Zonage

-  Délimitation de zones

